

# COMITÉ ISÈRE DE JUDO

## CAHIER DES CHARGES ANIMATIONS POUSSINS & POUSSINES

**SAISON 2008-2009**

Année de naissance 1999-2000

57, avenue du 8 mai 1945 - 38400 Saint Martin d'Hères  
Tél. : 04.76.24.18.18 - E.mail : contact @judo38.com

### 1. Présentation :

Pour l'Olympiade 2009-2012, la formule d'animation pour les Poussins et Poussines devrait permettre de concernés plus de clubs, d'attirer plus de judokas, de laisser plus d'autonomie aux clubs dans les modalités d'organisation et pour le choix des dates.

### 2. Les objectifs :

- ✓ Intéresser et fidéliser cette catégorie d'âge avec 2 animations annuelles.
- ✓ Proposer une animation de courte durée ou le temps de pratique est important.
- ✓ Proposer des animations qui permettent aux arbitres et commissaires sportifs de clubs de se former.
- ✓ Créer une dynamique locale sur la catégorie des poussins et poussines en permettant aux clubs de se regrouper par affinités.

### 3. Organisation :

L'organisation des 2 animations Poussins et Poussines est confiée à des regroupements de clubs qui doivent se regrouper par 2, 3 ou 4 par secteur géographique et affinités afin de proposer une action de proximité pour leurs judokas Poussins.

Le choix des dates est laissé à l'initiative de chaque organisation (mercredi après-midi, samedi, dimanche) afin de répondre aux mieux aux attentes et aux besoins de chaque structure.

Les clubs devront respecter les textes en vigueur pour la catégorie Poussins après la validation du règlement le Comité Isère remettra les

médailles nécessaires aux organisateurs pour les 2 animations (remplir la fiche de demande d'autorisation pour l'organisation de l'animation poussins et poussines). D'autres les organisateurs doivent demander auprès de la fédération les kits animations.

A la suite des animations les organisateurs devront transmettre la liste des participants au Comité Isère afin de comptabiliser le nombre de participants global.

#### **4. Formule d'animation :**

Les organisateurs proposeront un échauffement collectif et des yaku soku geiko (expression technique) sous la direction d'un professeur en judogi.

A la suite de l'échauffement les judokas seront répartis en poule de 3 ou 4 pour effectuer au moins deux combats, dans lequel ils totaliseront la totalité des points marqués qu'ils soient vainqueurs ou perdants.

Les clubs ont la liberté de modifier la formule d'animation à partir du moment où ils respectent les règles techniques de la Fédération Française de Judo.

#### **5. Arbitrage : ( il devra être éducatif)**

Au minimum 1 arbitre par tapis. L'arbitrage et la gestion du combat devront être éducatifs.

a) Saisie : les saisies des 2 participants (1 main au revers, l'autre à la manche) seront installées avant le signal « hajimé » de l'arbitre. Saisie autour du cou interdite si le revers n'est pas tenu. Saisie en dessous de la ceinture strictement interdite en attaque et en défense.

b) Formes techniques : interdiction des sutémi et makikomi et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol. Interdiction des clés de bras et des étranglements.

c) Pénalités : pas de pénalités, matté ou sono-mama et explication de l'arbitre.

d) Système de score : le combat s'arrête au deuxième ippon, pas de suite au sol après le premier ippon marqué. Chaque combattant, gagnant ou perdant additionne tous ses points marqués.

e) Intervention de l'arbitre : l'arbitre doit intervenir pour arrêter toute action qu'il estime dangereuse (possibilité d'arrêter le combat en cas de récidive).

#### **a. Temps de combat :**

Poussines et Poussins = 1min30sec.

#### **b. Formule des combats :**

Poule d'au moins 3 judokas pour que chaque combattant fasse au moins deux combats.

#### **c. Pour participer il faut :**

- ✓ Etre ceinture blanche-jaune minimum.
- ✓ Avoir 1 année de licences FFJDA.
- ✓ Avoir un passeport sportif en règle
- ✓ Avoir un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo datant de moins d'un an à la date de la rencontre.